



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Faible nombre de médecins juniors annoncés en Creuse en novembre 2026

Question écrite n° 12625

Texte de la question

M. Bartolomé Lenoir appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur le nombre particulièrement faible de médecins juniors attendus dans le département de la Creuse à compter de novembre 2026. Alors que les projections initiales faisaient état de l'arrivée possible de jusqu'à dix médecins juniors, il apparaît désormais que seuls six médecins juniors seraient affectés en Creuse à cette échéance. Cette révision à la baisse suscite de l'inquiétude dans un territoire où la pénurie médicale est un problème récurrent. Pourtant, les médecins juniors, en fin de cursus universitaire, peuvent exercer en autonomie, tout en étant placés sous la tutelle d'un médecin senior. Dans le département de la Creuse, quatorze médecins généralistes se sont portés volontaires pour exercer les fonctions de maîtres de stage, ce qui démontre une capacité d'accueil supérieure au nombre de médecins juniors annoncés. L'accueil de médecins juniors constitue un levier essentiel pour lutter contre la désertification médicale, en leur offrant une première expérience professionnelle en milieu rural et en augmentant leurs chances de s'y installer durablement. Ne pas utiliser pleinement cette capacité d'encadrement représente une occasion manquée pour l'accès aux soins de la population creusoise. Aussi, il lui demande de bien vouloir préciser les raisons du faible nombre de médecins juniors affectés en Creuse, d'indiquer les critères retenus pour leur répartition territoriale et de préciser quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin de permettre à des départements ruraux comme la Creuse de bénéficier pleinement de ce dispositif.

Données clés

Auteur : [M. Bartolomé Lenoir](#)

Circonscription : Creuse (1^{re} circonscription) - Union des droites pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12625

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 février 2026](#), page 781